

N° de paragraphe	Amendements
Sur l'ensemble du thème	La section départementale de Loire Atlantique demande que soit harmonisée l'utilisation de l'écriture inclusive y compris en intégrant l'utilisation du point médian.
2	Tous les jeunes sont éducatibles et capables , sans aucune exclusion exception , et doivent pouvoir bénéficier d'éducation et de formation, de la maternelle au supérieur. Formation qui se poursuivra tout au long de leur vie (élèves, étudiant-es, salarié-es, chômeur-ses, retraité-es), gage d'une élévation de leur niveau de savoirs, de culture et de qualification, d'une promotion sociale, de leur émancipation.
3	La FSU défend l'idée le principe d'un service public fort de l'éducation, de la formation et de la recherche, parce qu'elle sait l'importance de la dimension collective dans la construction du lien social.
8	La pandémie a révélé révèle les fragilités de notre société. Sa gestion par le gouvernement qui a poursuivi poursuit sa politique néolibérale a accentué accentue les inégalités et a affaibli affaiblit davantage encore les publics les plus précaires (augmentation du chômage et de la pauvreté). L'ensemble de l'activité est touché a été touché, l'éducation, la formation professionnelle... Les secteurs culturels et sportifs ont payé payent un lourd tribut avec une forte incidence sur le tissu associatif. Au-delà des conséquences économiques à court terme, les effets en termes de santé, de cohésion sociale, de développement culturel, ou encore de maîtrise des savoirs sont seront sûrement plus durables.
9	La crise sanitaire a impacte profondément impacté le fonctionnement du système éducatif : la fermeture des lieux scolaires en mars 2020 et des universités sur une plus longue période (2020-2021), sans aucune anticipation, n'a pas permis aux équipes de mettre en place un fonctionnement collectif satisfaisant.
9	La « continuité pédagogique » vantée par J.M. Blanquer, et F. Vidal et J. Denormandie s'est révélée se révèle être un leurre, la fracture numérique, le manque d'interactions entre enseignant-es et élèves ou étudiant.es, la démotivation et l'isolement ont été sont des obstacles parfois insurmontables
10	La crise a révélé révèle des carences qui sont le fruit des politiques éducatives et de formation développées ces dernières années et amplifiées par J.M. Blanquer, et F. Vidal et J. Denormandie : sous-investissement dans le bâti, effectifs trop chargés (empêchant toute distanciation), manque de remplaçants, outils numériques non adaptés, insuffisamment performants et ne répondant pas aux besoins des élèves et étudiant.es, certains en étant totalement dépourvus. Durant cette période, l'éducation et les formations n'ont reposé ne reposent que sur la volonté et la professionnalité de ses personnels, sur les solutions qu'ils ont mises mettent en place localement, et tout cela au prix d'un grand épuisement professionnel.

11	I Bilan des politiques éducatives de Blanquer, Vidal, et Pénicaud et Denormandie
14	Les réformes de J.M. Blanquer, et F. Vidal et J. Denormandie de la maternelle au supérieur,
14	Dans le pré-bac, la modification de la nature des examens (contrôle continu, part de l'évaluation locale, certifications), accélérée sous prétexte de crise sanitaire, vise à disqualifier le caractère national des diplômes et accroît de ce fait les inégalités et la pression sur les élèves et les familles puisque désormais chaque évaluation compte pour l'obtention du baccalauréat.
14	L'accès aux connaissances et aux apprentissages, renforcé dévoyé par la culture de l'évaluation (qui met tous les individus en concurrence) repose sur la démarche individuelle des jeunes et moins sur l'apport du collectif : le jeune est considéré comme entrepreneur de lui-même, responsable de son parcours, et donc de son « destin » scolaire ou universitaire.
17	Prôné comme une solution miracle (sans pour autant de preuve de son efficacité au plan pédagogique), il a connu un essor sans que soient pris en compte ses risques à d'accroître les inégalités et à de laisser de côté les plus démunis.
18	A rebours de cette logique de protocoles protocolisante, la FSU rappelle que l'évaluation des élèves est un geste professionnel qui s'inscrit dans la liberté pédagogique pour les personnels enseignants.
18	A l'exception des examens, les modalités de l'évaluation, les supports comme la programmation relèvent des choix pédagogiques de l'enseignant-e pour déterminer les conditions les plus appropriées à la réussite de ses élèves dans le tout en veillant scrupuleusement au respect des programmes et dans l'échange avec les parents et à la bonne compréhension par les parents des enjeux et résultats.
19	Elles accentuent l'individualisation des parcours professionnels des personnels enseignant.es, développent les hiérarchies intermédiaires défavorables à la coopération au sein des équipes
22	L'incapacité de l'institution à répondre à l'exigence posée par le recours massif au « distanciel » a montré l'inanité de plusieurs années de plans numériques rendant d'autant plus indispensable et urgent sa mise en oeuvre.
23	Les conséquences en sont plus d'un an d'apprentissages entravés Les conséquences en sont deux ans pendant lesquels les apprentissages ont été entravés et diminués, et les collectifs abîmés où les habitudes de travail nécessaires à des apprentissages efficaces sont à reconstruire, et les personnels épuisés.
23	et les personnels épuisés. Dans cette situation, l'enseignement dit « hybride » a été mis en place de manière massive dans le supérieur, mais aussi dans les autres niveaux d'enseignement. Cet enseignement est conçu par ses promoteurs comme une modalité « normale » d'enseignement et non pas comme la réponse ponctuelle à une situation de crise.
24	c'est sur ces bases que la FSU exige un plan d'urgence pour l'éducation et de formation, afin de traiter les conséquences d'apprentissage à court et long termes de la crise sanitaire. Ce plan d'urgence doit permettre aux élèves de bénéficier d'un rattrapage des apprentissages qui n'ont pu être réalisés pendant les deux années écoulées.
30	II-1-1 Une culture commune par l'analyse critique versus fausses nouvelles / infox
31	La culture commune repose sur des savoirs et des pratiques issus des domaines culturels scientifiques, techniques, professionnels, artistiques, linguistiques, sportifs et physiques.

31	sportifs et physiques. Elle doit armer les jeunes contre les infos doter les jeunes de capacités instruites de réflexion et d'analyse pour comprendre et repenser le monde ainsi que les grands enjeux de notre temps (démocratie, environnement, travail, information, etc.) et pour leur permettre de peser sur les choix collectifs et de les discuter. C'est en cela que le projet de la FSU est émancipateur.
35	Le Conseil supérieur des programmes doit gagner en indépendance et avoir un droit de regard sur les référentiels des disciplines professionnelles
36	II-1-3 Bilan du socle / Bilan du DNB Au regard des difficultés constatées sur le terrain, ce bilan doit être à présent objectivement fait, les élèves entré.es en 6e en septembre 2021 ayant connu du CP au CM2 la mise en œuvre du dispositif du socle.
40	Tous / toutes les jeunes titulaires du bac doivent pouvoir poursuivre leurs études dans les filières universitaires de leur choix. Les capacités d'accueil dans les différentes filières universitaires doivent être augmentées partout où cela est nécessaire, au lieu de déterminer les affectations dans le supérieur comme c'est le cas aujourd'hui. Les attendus de Parcoursup ont contribué
40	des possibilités de poursuites post-bac les plus larges. Cela implique d'ouvrir une réflexion pour que, de l'école au bac, et quelle que soit leur origine sociale ou territoriale, les élèves soient tout-es confronté-es à la même exigence intellectuelle et dès lors considéré-es pour leur intelligence et non dans leurs manques ou leurs lacunes.
43	La FSU rappelle sa demande d'abandon des réformes du baccalauréat, du lycée et de la transformation de la voie professionnelle et l'abrogation de Parcoursup ".
47	II-2-2 Traitement de l'hétérogénéité et différenciation
47	facteur de creusement des inégalités scolaires. Différencier implique une charge de travail supplémentaire tant dans la conception du cours et l'évaluation des acquis, que dans sa mise en œuvre en classe. Prendre en compte l'hétérogénéité des élèves pour permettre les apprentissages de toutes et tous est une charge de travail conséquente qui requiert des formations et des baisses d'effectifs. La FSU demande que les besoins de différenciation soient accompagnés de moyens et d'une réduction des effectifs. Cette pratique ne doit impliquer en aucune façon la différenciation des objectifs d'apprentissage qui doivent rester les mêmes pour tous les élèves.
51	L'expérience du Plus-de-maîtres-que-de-classes dans le 1er degré montre qu'une co-intervention choisie et construite librement renforce la professionnalité enseignante, levier essentiel pour la réussite des élèves. La FSU exige la remise en place de postes de Plus de Maitres-ses que de classes dans toutes les écoles.
53	Si une éducation à l'usage et aux mésusages des technologies numériques doit être intégrée aux programmes scolaires, l'école doit veiller à avoir un usage numérique réfléchi pour que toutes et tous les élèves et particulièrement les plus jeunes doivent-soient être protégé.es d'une surexposition aux écrans.
53	Les recherches sur le sujet doivent se poursuivre afin de prévenir des mésusages de ces technologies au cours de la scolarité et des études supérieures. Les outils numériques tel e-lyco et e-primo se sont déployés sans concertation. Ils peuvent amener parents, élèves & enseignant.es à passer un temps conséquent devant écran. Sur ces outils et avant que tout nouvel outil numérique ne soit déployé, la FSU exige qu'il y ait réflexion sur la pertinence de leur utilisation - en lien avec l'âge des enfants - sur les conditions d'utilisation et le temps passé devant écran, ainsi que sur la pollution générée.
55	Les inégalités numériques et socio-économiques accentuent les inégalités scolaires a fortiori quand les apprentissages sont à distance. L'hybridation des formations est une dégradation de la qualité de la pédagogie

55	L'enseignement en présence est la règle générale et l'enseignement à distance doit rester l'exception tant il limite les pratiques pédagogiques et éducatives.
60	Le ministère impose toujours des évaluations nationales CP/CE1 sans tenir compte des inégalités provoquées par la crise. Ces évaluations ont un impact sur les enseignements par la normalisation des pratiques et par le tri qu'elles effectuent dans les programmes et qui aboutit au creusement des inégalités. La FSU revendique l'abandon des évaluations nationales standardisées.
65	Les CLA sont l'occasion d'un saupoudrage de chantage aux moyens sur des critères locaux avec une exigence de résultats ;
65	bonifications de carrière et de mobilité hors barème... Le ministre a franchi une nouvelle ligne rouge en permettant l'entrée d'établissements privés dans le dispositif CLA. La FSU estime que les moyens dédiés aux élèves les plus en difficulté ne peuvent être dirigés vers le privé. Les cités éducatives et les TER
65	et promouvant l'entrisme d'associations non partenaires de l'École avec à sa tête le trinôme principal de collège – délégué du préfet – chef de service de la collectivité, et préparant l'externalisation de missions de service public vers le secteur associatif et/ou marchand. Sur le terrain, les personnels constatent
89	Les cartes de formation (spécialités et options en LGT, familles de métiers en LP) n'offrent pas aux élèves les mêmes opportunités partout et conduit notamment à un abandon de l'enseignement scientifique. Les contraintes géographiques, matérielles et financières
99	La FSU défend le principe de l'inclusion, mais ses conditions de mise en œuvre sont interrogées car elles s'inscrivent dans une politique renforçant inégalités et discriminations. La FSU se dote d'un mandat d'étude pour la nationalisation du secteur médico-social puisqu'il remplit une mission de service public.
99	Pour éviter l'isolement des professionnel.les face à la diversité des situations particulières, face au manque de moyens et aux injonctions paradoxales et/ou contradictoires, il est nécessaire de réaffirmer l'expertise des AESH et des enseignant-es dans l'exercice de leur métier
99	La FSU demande, entre autres, une politique d'accueil et d'accompagnement des étudiant-es handicapé-es en situation de handicap à l'université
99	La FSU affirme l'éducabilité de tou-tes. L'inclusion doit permettre l'accès à la culture commune pour une émancipation intellectuelle, culturelle et sociale des élèves et des étudiant-es. La FSU demande à ce que les moyens soient abondés pour permettre des inclusions bénéficiant à toutes et tous : création de postes d'enseignant-es en classe, d'enseignant-es remplaçant-es, d'enseignant-es plus de Maitres-ses que de classe, d'enseignant-es spécialisé-es en RASED, en CASNAV, dans les établissements médico-éducatifs, d'AESH et d'AED.
102	III-2-5 Mixité sociale et scolaire Corpus : Le Mans, IV-f.-CF III-2-4 La mixité sociale reste tributaire des politiques de la ville et de la bonne volonté des classes dominantes pour se mélanger aux autres. L'argument ne doit pas retarder (nous éloigner de) l'objectif de rendre efficace le Service Public d'éducation sur tous les territoires et pour tous les publics en abondant les moyens (postes, temps de concertation, formation).
112	Les inégalités de genre dans les parcours des élèves sont de nouveau en progression, notamment à cause des réformes touchant les lycées. Régulièrement de nombreuses et nombreux élèves dénoncent les attitudes sexistes dont les filles sont victimes au sein des établissements et non seulement le ministre n'a jamais soutenu ces dénonciations mais pire il a rejeté la culpabilité sur les filles. Chaque personne doit pouvoir se vêtir comme elle le souhaite sans risque d'agression ou de harcèlement de toute forme. La FSU demande que le ministère établisse une circulaire à destination de tous les personnels.

112	<p>La FSU demande la mise en œuvre de la Convention interministérielle 2019-2024 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif, en particulier l'objectif de formation de l'ensemble des personnels. La circulaire interdisant l'usage de l'écriture inclusive n'a fait l'objet d'aucun débat préalable, la FSU demande que s'ouvre une réflexion sur un usage égalitaire de la langue qu'elle promeut. La FSU demande que soit retirée la circulaire interdisant l'usage de l'écriture inclusive et que cette dernière puisse être utilisée par celles et ceux qui le souhaitent. La FSU promeut un usage égalitaire de la langue. Éduquer à l'égalité dès la maternelle et tout au long de la scolarité permettra de faire évoluer les comportements de chaque citoyen·ne, et participera à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.</p>
128	<p>les effectifs de classe ne cessent de croître, ce qui pèse sur les conditions d'études de tous et en particulier des élèves à besoin particulier dont l'accompagnement se dégrade. Il est urgent de procéder à un bilan de la réforme du collège.</p>
154	<p>La loi 3DS porte des risques d'éclatement du cadre national, par exemple en réamorçant un processus de décentralisation et des transferts de compétences entre CT qui pourraient concerner les établissements scolaires. La mobilisation reste à l'ordre du jour, les sénateurs n'ayant pas renoncé à ces projets.</p>
159	<p>Les écoles privées sont très diverses (écoles confessionnelles, écoles marchandes ou patronales, écoles relevant de l'expérimentation pédagogique). Pour une partie elles échappent à tout contrôle de l'État, pour une autre partie elles bénéficient de financements publics et pour la plupart elles génèrent des logiques d'entre-soi. Elles constituent des entorses à la laïcité. Elles participent de la marchandisation de l'école et de la mise en concurrence de ses établissements à rebours de tout principe d'égalité. La FSU réaffirme la nécessité d'un service public d'éducation égal pour toutes et tous sur le territoire. Pour ce faire, la FSU revendique la nationalisation de toutes les écoles privées sans indemnité ni rachat : condition pour que ce soit l'État qui recrute les personnels, fixe les programme, finance et prenne en charge l'éducation de toutes et tous les enfants. La lutte contre toute forme d'endoctrinement des enfants et des jeunes nécessite</p>
174	<p>Les conseils des maîtres et des maîtresses, de cycle et d'école doivent rester les seules instances de réflexions collégiales et de décisions dans les écoles.</p>
174	<p>La FSU rappelle son opposition au statut hiérarchique du directeur·trice d'école, qui doit rester un pair parmi ses collègues pour un meilleur fonctionnement de l'école. La FSU demande que soit abrogée la loi Rilhac.</p>
181	<p>La FSU dénonce la mutualisation qui est devenue la norme avec le PIAL et dégrade la qualité des inclusions. La FSU exige la suppression des PIAL et revendique la titularisation immédiate des AESH.</p>
186	<p>Cette médicalisation des difficultés scolaires risque de limiter les interventions aux seuls élèves à BEP et aux évaluations diagnostiques au détriment du travail de prévention avec les équipes des écoles et des établissements. La FSU demande qu'il n'y ait pas de transfert de mission des PSY EN vers les collectivités territoriales et réciproquement, et demande qu'un plan de recrutement et de formation soit mis en œuvre.</p>
194	<p>Elle n'est pas de nature à réduire la crise du recrutement, à démocratiser l'accès au métier ou à développer la formation au métier. La réforme de la formation initiale menée par Blanquer, avec le positionnement du concours en fin de M2, le poids du terrain (avant et après le concours), les contraintes mises sur les contenus de formation, ne permettent en rien une élévation du niveau professionnel des lauréat·es, ni n'induit une amélioration des grilles de salaires. Au contraire, cette stratégie politique est une nouvelle attaque qui dégrade une fois de plus les métiers de l'enseignement et augmente le contrôle sur les personnels. Au vu de ces constats, la FSU doit s'engager de nouveau dans un travail de réélaboration de son projet afin de répondre à plus de 10 ans d'attaques.</p>
208	<p>V-3-8. Cned / CNPR EAD/ Canopé : des services publics</p>